Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 022-212200265-20260507-DELIB_2026_15-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE CALORGUEN (Côtes-d'Armor)

Nombre de conseillers : 15 En exercice : 15 Présents : 10 Votants : 11

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit AVRIL à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de CALORGUEN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yannick LUCAS, Maire (sauf pour le vote du compte financier unique où Madame VANHOOVE Stéphanie, troisième adjointe, prend la présidence).

Date de la convocation : 16 avril 2026.

Présents : Mesdames et Messieurs LUCAS Yannick, VANHOOVE Stéphanie, LAGUETTE Pascal, L'HERMITTE Christelle, HINAULT Alexandre, MOYON Soizick, BONJOUR Jérôme, METAYER Céline, ATTORRESI Vincent et FINET Virginie.

Absents Excusés : Mme DELAUNEY Réjane, Mr BEAUCHESNE Erwan, Mr ROBERT Frédéric, Mme LENORMAND Clarisse, Mme LELANDAIS Soizic.

Procurations : Mr ROBERT Frédéric a donné procuration à Mr LAGUETTE Pascal

Secrétaire de Séance : Mme VANHOOVE Stéphanie

Approbation à l'unanimité du compte-rendu du Conseil Municipal du 02 Avril 2026.

2026- 15 : COMPTES FINANCIERS UNIQUES 2025 : COMMUNE ET LABORATOIRE :

Monsieur LUCAS Yannick, Maire, précise que le Compte Financier Unique est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. De plus, le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU.

Monsieur LUCAS Yannick présente le Compte Financier Unique (CFU) de la Commune de CALORGUEN.

Ce CFU communal 2025 fait ressortir les résultats suivants :

COMPTE FINANCIER UNIQUE COMMUNAL

FONCTIONNEMENT			**INVESTISSEMENT**	
Recettes	642 747.48 €		Recettes	480 102,98 €
Dépenses	536 170,75 €		Dépenses	203 696,37 €
Résultat Exercice 2025 (excédent)	**106 576,73 €**		**Résultat Exercice 2025 (excédent)**	**276 406,61 €**
Résultat Excédent 2024	**563 941,84 €**		Résultat Excédent 2024	130 963.66 €
Résultat de clôture 2025	**670 518.57 €**		**Résultat de clôture 2025**	**407 370.27 €**

Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 022-212200265-20260507-DELIB_2026_15-DE

COMPTE FINANCIER UNIQUE LABORATOIRE

FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT	
Recettes	2 899,15 €		Recettes	1 921,04€
Dépenses	2 814,04 €		Dépenses	21 554,15 €
Résultat Exercice (excédent)	**85,11 €**		**Résultat Exercice (déficit)**	**-19 633.11 €**
Résultat Excédent 2024	19 495,40 €		Résultat Excédent 2024	5 250,98 €
Résultat de clôture 2025	**19 580,51 €**		**Résultat de clôture 2025**	**-14 382,13€**

Madame VANHOOVE Stéphanie est désignée Présidente de séance. En sa qualité d'ordonnateur, Monsieur le Maire quitte la salle du Conseil conformément à l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales et ne prend donc pas part au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix pour,

APPROUVE les Comptes Financiers Uniques de la Commune et du Laboratoire.

Pour extrait conforme, Certifié exécutoire
Certifié transmis en Sous-Préfecture :

MAIRIE DE CALORGUEN (Côtes d'Armor) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La conseillère municipale,
Mme VANHOOVE Stéphanie

La Secrétaire de Séance,
Mme VANHOOVE Stéphanie